



**TOTAL SE**  
Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général  
de l'Autorité des marchés financiers

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale</b>
28 février 2021	2 629 839 616	2 781 144 487

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 629 839 616 actions s'élève à 2 785 282 732 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 4 138 245 droits de vote correspondant aux 4 138 245 actions détenues par TOTAL SE privées de droits de vote en vertu des articles L. 225-111 et L. 225-210 du Code de commerce.
-